

Association d'Aide aux Enfants Cambodgiens - Foyer Lataste

GUIDE DU PARRAINAGE





UNE PROTECTION

Accueil au Foyer Lataste avec une prise en charge complète des enfants sans familles ou en danger :
hébergement, alimentation, soutien affectif, suivi médical et psychologique



UN SOUTIEN

Des actions de prévention et de sensibilisation auprès des communautés sur les thèmes des droits de l'enfant, de la santé, des trafics humains, de l'addiction, etc.



UNE CULTURE

Des cours de danse traditionnelle, des livres khmers, français et anglais, des ateliers artistiques, des séances de cinéma, etc.

UN AVENIR

Scolarisation, formation professionnelle, bourses d'études supérieures, cours d'informatique, enseignement du français et de l'anglais





VOUS AVEZ CHOISI DE DEVENIR PARRAIN. LES ENFANTS ET TOUTE L'EQUIPE D'AEC-FOYER LATASTE VOUS REMERCIENT. LE PRESENT GUIDE A POUR BUT DE REpondRE À TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE PARRAINAGE.

VOUS Y TROUVEREZ DE NOMBREUSES INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION ET SES PROGRAMMES AINSI QUE DES EXPLICATIONS SUR LE RÔLE DE PARRAIN

CE GUIDE S'INSCRIT DANS NOTRE DEMARCHE DE TRANSPARENCE ET D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE VOUS.

SOMMAIRE

Pages 4 / 5

Parrainer : pourquoi, comment ?

Pages 6 / 9

Mon rôle de parrain

Pages 10 / 11

La scolarité des enfants

Pages 12 / 15

Les nouvelles de votre filleul-le

Pages 16 / 19

Cadeaux et rencontre

Pages 20 / 21

**Code d'éthique et de déontologie
L'association
La Fondation**

Page 23

Nous soutenir

PARRAINER : POURQUOI, COMMENT ?



LE PARRAINAGE D'ENFANTS PERMET DE SOUTENIR NOS ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE CAMBODGIENNE GRÂCE À DES DONS RÉGULIERS (MENSUELS, TRIMESTRIELS OU ANNUELS). 66% DE VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS, DANS LA LIMITE DE 20% DU REVENU IMPOSABLE. AINSI, UN PARRAINAGE DE 45€ MENSUEL NE VOUS COÛTE EN RÉALITÉ QUE 15€.

AEC-FOYER LATASTE PROPOSE DEUX TYPES DE PARRAINAGE : INDIVIDUEL ET COLLECTIF.

LE PARRAINAGE INDIVIDUEL

CE TYPE DE PARRAINAGE S'ADRESSE AUX PERSONNES DÉSIREUSES DE DONNER UNE DIMENSION PERSONNELLE À LEUR ACTION EN IDENTIFIANT L'ENFANT QUI VA BÉNÉFICIER DE LEUR AIDE.

En tant que parrain, vous aurez le plaisir de voir votre filleul-le grandir et évoluer au fil des années. Vous recevrez de ses nouvelles deux fois par an sous diverses formes : dessin, photographie, texte rédigé par l'enfant, etc. Afin de préserver le bien-être et la stabilité de l'enfant, nous ne privilégions pas la communication directe entre le parrain et son filleul-le.



“ Donner une dimension personnelle au parrainage ”

Le montant du parrainage individuel dépend du programme auquel appartient votre filleul-le. Ainsi, parrainer un enfant orphelin ou vulnérable, hébergé et entièrement pris en charge par le Foyer Lataste est plus onéreux que de soutenir un enfant défavorisé qui vit au sein de sa famille. Vous pouvez devenir parrain individuel à partir de 45€ par mois.

LE PARRAINAGE COLLECTIF

DEVENEZ PARRAIN « COLLECTIF » ET SOUTENEZ LA PRISE EN CHARGE HARMONISÉE ET ÉQUITABLE DE TOUS LES ENFANTS D'AEC-FOYER LATASTE.



L'action d'AEC-Foyer Lataste est centrée sur le bien-être de l'enfant. Nous cherchons à offrir les mêmes chances et le même soutien à chaque bénéficiaire. C'est pourquoi nous invitons les parrains à opter pour un parrainage collectif qui permet de financer l'ensemble des programmes de l'association et de soutenir tous les enfants de manière équitable, impartiale et efficace.

Le tarif mensuel du parrainage collectif est libre.

“

*Offrir les mêmes
chances à chaque
enfant*

”



Pour en savoir plus sur le parrainage, rendez-vous sur notre site internet

aeclataste.org



En tant que parrain collectif, vous recevrez deux fois par an des nouvelles des enfants du Foyer à travers une newsletter ludique et dynamique : *Sela Paka* («les artistes» en khmer). Nous vous ferons voyager au Cambodge, dans le quotidien des enfants, à travers leurs écrits et leurs productions artistiques. Ouvrez grands les yeux !

MON RÔLE DE PARRAIN

LE PARRAINAGE INDIVIDUEL S'ADRESSE AUX PERSONNES DÉSIREUSES D'IDENTIFIER L'ENFANT QUI BÉNÉFICIE DE LEUR AIDE. CELA PERMET DE SUIVRE L'ENFANT ET DE LE SOUTENIR SUR LE LONG TERME. VOUS VOYEZ AINSI DIRECTEMENT L'IMPACT DE VOTRE AIDE SUR LA VIE DE L'ENFANT.

AU SUJET DES ENFANTS QUE NOUS SOUTENONS

Qui sont les enfants parrainés ?

Les enfants qui peuvent être parrainés sont les enfants qui font partie de plusieurs de nos programmes :

Soutien dans la famille

En action préventive, l'association intervient auprès des familles très défavorisées pour éviter que la pauvreté n'entraîne la déscolarisation de l'enfant, le travail infantile ou d'autres conséquences néfastes. Ce soutien aux familles se traduit par une aide financière et matérielle (distribution de riz et de produits d'hygiène) ainsi que par des campagnes de sensibilisation et un suivi individualisé. La stratégie gouvernementale du Cambodge est de privilégier toujours cette solution de garder les enfants dans leur contexte familial, tant que cela ne déroge pas à leurs droits.

Placement en structure d'accueil : Maisons Familiales ou internat du Foyer Lataste

AEC-Foyer Lataste travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et les services sociaux. Lorsque ces derniers identifient des enfants en danger (orphelins, enfants abandonnés ou en situation familiale difficile, etc.), en dernier recours, les enfants peuvent trouver refuge au Foyer Lataste, où ils sont accueillis, hébergés et entièrement pris en charge.

Jusqu'à 12 ans les enfants sont accueillis dans une des 3 Maisons Familiales du Foyer Lataste. Une mère d'accueil s'occupe d'eux au quotidien dans un environnement chaleureux et familial.

Mon/ma filleul-le vit au sein de sa famille, quels sont les engagements de la famille ?

La famille s'engage à ce que l'enfant soit assidu à l'école et qu'il n'ait pas un emploi rémunéré.

Nous demandons aux familles bénéficiaires du programme de nous signaler tout changement de situation (nouvel emploi, déménagement, mauvaise récolte, problèmes financiers) ainsi que tout problème de santé. Si une famille ne tient pas ses engagements, l'association peut prendre des sanctions (suspension temporaire ou définitive du parrainage).

En aucun cas l'enfant ou sa famille ne peuvent être considérés redevables des sommes versées par leur parrain ou leur marraine.

Puis-je choisir mon/ma filleul-le ?

Nous prenons en compte autant que possible vos souhaits (programme, tranche d'âge, etc.) mais aussi les urgences et les dossiers en attente.

Mon/ma filleul-le a-t-il d'autres parrains ?

Non, il n'y a qu'un seul parrain par enfant.

“ Suivre et soutenir un enfant sur le long terme ”

IMPORTANT A SAVOIR:

Les enfants, même s'ils sont orphelins, ne peuvent en aucun cas être adoptés.

ÊTRE PARRAIN: QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Comment est utilisé l'argent que je verse chaque mois ?

Votre parrainage sert à financer l'aide apportée à votre filleul-le. La nature de ce soutien est différente selon le programme auquel il appartient :

Si votre filleul-le habite au Foyer Lataste

Les enfants hébergés au sein du Foyer Lataste sont pris en charge à 100 % sur tous les aspects de leur vie : l'hébergement, la nourriture, la scolarité, la santé, la culture ou encore les loisirs.

Si votre filleul-le vit avec sa famille

Les enfants vivant dans leur famille reçoivent chaque mois une somme d'argent et chaque trimestre un sac de 50 kg de riz et un kit de produits d'hygiène de base. Lors de la distribution trimestrielle, les enfants et leurs familles assistent à des séances de sensibilisation et de prévention sur différents thèmes : droits de l'enfant, hygiène, santé, etc. De plus, si un enfant a un problème de santé, l'association prend en charge les frais relatifs aux soins nécessaires. Un petit pourcentage de votre parrainage permet également d'assurer les frais de fonctionnement du Foyer Lataste.

Vous pouvez à tout moment consulter nos rapports financiers sur notre site internet : aeclataste.org



En quoi consiste mon rôle vis-à-vis de l'enfant ?

Les enfants n'ont qu'un seul et unique parrain. Vous êtes donc le seul soutien de cet enfant. Vous l'accompagnez sur le long terme, en général, jusqu'à ce qu'il entre dans la vie active (*voir question : fin du parrainage*). Vous recevez de ses nouvelles deux fois par an, sous diverses formes. Vous apprenez donc à la connaître et vous avez le plaisir de le voir grandir et évoluer grâce à votre soutien.

L'engagement moral et financier du parrainage ne donne cependant aucun droit des parrains/marraines sur le/la filleul-le.

Quelle est la durée du parrainage ?

Le parrainage est un engagement efficace sur le long terme car il accompagne l'enfant jusqu'à son autonomie financière. Selon l'âge de départ ou les études du filleul-le, la durée moyenne de parrainage est d'environ 4 à 10 ans.

LA FIN DU PARRAINAGE

Quand le parrainage prend-il fin ?

Le parrainage prend normalement fin quand l'enfant a terminé ses études. Cependant, si votre filleul-le vit au sein de sa famille, l'arrêt peut relever de leur décision. En effet, malgré un accompagnement et un suivi rigoureux de notre part, il peut arriver qu'une famille décide de déménager dans une autre province ou même de migrer en Thaïlande à la recherche d'emploi. Il peut également arriver que des parents retirent leur enfant de l'école avant l'obtention d'un diplôme car ils considèrent que celui-ci a atteint l'âge de travailler ou de se marier. Ce sont des situations tristes et douloureuses. L'association tente de convaincre les familles de poursuivre le programme, mais la décision finale leur appartient.

Plus heureux est le cas des familles dont la situation financière s'est nettement améliorée grâce au soutien du Foyer. Ils quittent alors nos programmes car ils sont autonomes et n'ont plus besoin de notre soutien. Le parrainage prend donc fin.

L'arrêt peut enfin être décidé par l'équipe de l'association dans le cas où l'enfant ne veut plus aller à l'école, refuse une formation ou ne respecte pas les règles de conduite.

Dans ces circonstances exceptionnelles, en tant que parrain ou marraine vous êtes prévenu et vous avez la possibilité de reporter votre aide sur un autre enfant, de passer à un parrainage collectif (ce que nous recommandons en général) ou bien de mettre un terme à votre parrainage.

Puis-je arrêter mon parrainage ?

Vous avez bien sûr la possibilité d'arrêter votre engagement vis-à-vis de votre filleul-le. L'association mettra tout en œuvre pour lui trouver un nouveau parrain.

Notre équipe insiste beaucoup sur les engagements du parrainage individuel qui ne se choisit pas à la légère car cela a des conséquences sur l'enfant parrainé (sentiment d'abandon de l'enfant). Ainsi, nous insistons beaucoup sur la durée d'engagement du parrainage individuel. Si une personne désirant soutenir notre association n'est pas sûre de pouvoir le faire sur la durée, nous l'incitons donc plutôt à choisir le parrainage collectif.

Pourrai-je rester en contact avec mon/ma filleul-le ?

Si vous avez développé un lien avec votre filleul-e, vous pouvez, avec son accord, continuer à lui demander des nouvelles et correspondre via courriel. Il suffit pour cela qu'il/elle ait accès à internet et que vous soyez capables d'échanger dans une langue commune (l'anglais en général). L'enfant ne faisant plus partie des programmes du Foyer Lataste, l'association ne pourra plus servir d'intermédiaire pour transmettre des courriers et en assurer la traduction.





LA SCOLARITÉ DES ENFANTS

L'ÉDUCATION EST UNE PRIORITÉ POUR LE FOYER LATASTE. NOUS SUIVONS DE TRÈS PRÈS LA SCOLARITÉ DE TOUS NOS BÉNÉFICIAIRES. LORSQU'UN ENFANT RENCONTRE DES DIFFICULTÉS OU MANQUE D'ASSIDUITÉ, NOS TRAVAILLEURS SOCIAUX INTERVIENNENT POUR TROUVER L'ORIGINE DU PROBLÈME ET ÉLABORER UNE SOLUTION. LE FOYER LATASTE AIDE ÉGALEMENT LES ENFANTS À SE PROJETER DANS L'AVENIR ET À S'ORIENTER PROFESSIONNELLEMENT. L'ASSOCIATION SOUTIENT LES JEUNES QUI LE SOUHAITENT DANS LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES OU D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE. LA RUBRIQUE SUIVANTE VIENT RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE SYSTÈME SCOLAIRE AU CAMBODGE POUR VOUS AIDER À MIEUX COMPRENDRE LE PARCOURS DE VOTRE FILLEUL-LE.

Comment fonctionne le système scolaire au Cambodge ?

L'école publique est gratuite au Cambodge, mais de nombreux enfants issus de familles défavorisées arrêtent soit en raison de frais annexes importants (uniformes, cours supplémentaires, fournitures...), soit parce que la famille considère que l'enfant a atteint l'âge de travailler (à partir de 12-13 ans). En raison d'effectifs importants et de manque de moyens, les élèves ont peu de cours dans la journée (4 heures seulement en primaire) et les classes peuvent compter jusqu'à 50 élèves. Dans ce contexte, il existe dans toutes les écoles un système de cours de soutien privés, organisé par les professeurs eux-mêmes. C'est ainsi que ces derniers arrondissent leurs fins de mois. C'est pour eux un business très lucratif. Malheureusement, c'est un gros poids financier pour les familles.

Mon/Ma filleul-le a obtenu le brevet ou le baccalauréat et a décidé de poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle.

Que dois-je faire ?

Le coût des études à l'université et de la formation professionnelle est très élevé (100 euros par mois en moyenne). Votre parrainage continue cependant normalement ou peut être augmenté si vous le souhaitez. Le reste des frais sera financé par le parrainage collectif. Votre parrainage reste indispensable parce que l'étudiant doit subvenir à ses besoins en nourriture, matériel scolaire, transports. À l'université ou en formation professionnelle, la durée moyenne des études varie de 1 à 5 ans. Au-delà de cette période, le parrainage s'arrête.

LE PLUS DE NOTRE ASSOCIATION

Les cours de soutien sont un facteur essentiel de réussite des élèves. C'est pourquoi nous organisons dans notre propre Centre de Soutien Scolaire des cours gratuits du CP à la Terminale, accessibles à tous les enfants du village de Khla Kaun Thmei. Ces cours sont obligatoires pour les enfants du Foyer Lataste et pour les filleul-les vivant dans leur famille à Khla Kaun Thmei.

À SAVOIR

Afin que vous puissiez suivre au mieux l'éducation de votre filleul-le, nous vous livrons quelques points de repère sur l'organisation de la scolarité au Cambodge :

EN FRANCE

L'année scolaire s'étend de septembre à début juillet

Ecole primaire : 5 années, du CP au CM2

Le Collège : 4 années, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Diplôme : *le brevet*

Le Lycée : 3 années, de la 2^{nde} à la terminale
Diplôme : *le baccalauréat*

Etudes supérieures :
Université ou formation professionnelle
(entre 1 et 5 ans)

AU CAMBODGE

C'est de novembre à fin août

6 années, de la 1^{ère} à la 6^{ème}

3 années, de la 7^{ème} à la 9^{ème}
Diplôme : *le brevet*

Possibilité d'entrer en formation professionnelle

3 années, de la 10^{ème} à la 12^{ème}
Diplôme : *le baccalauréat*
(notes de A à E = obtention – F = échec)

Université : licence en 4 ans
Formation professionnelle :
De 6 mois à 3 ans (Institut spécialisé, ONG ou en apprentissage)



LES NOUVELLES DE VOTRE FILLEUL-LE

VOUS AVEZ HÂTE DE RECEVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE FILLEUL-LE ?
NOUS VOUS EXPLIQUONS DANS CETTE RUBRIQUE COMMENT CELA VA SE PASSER !

Quels courriers vais-je recevoir de mon/ma filleul-le ?

Vous recevrez des nouvelles de votre filleul-le deux fois par an : à l'arrivée des beaux jours d'été et pour les fêtes de fin d'année. Ces courriers prendront diverses formes : parfois vous recevrez des dessins, des cartes, des œuvres artistiques, des photographies. Une fois par an vous recevrez également un courrier manuscrit de l'enfant. Chaque courrier aura un thème différent. Certains auront pour but de vous faire découvrir la vie quotidienne de votre filleul, ses hobbies, son pays, sa culture, ses rêves et ambitions, etc. D'autres seront des exercices d'écriture qui permettront à votre filleul de sortir sa plus belle plume et de laisser courir son imagination sur des sujets ludiques et éducatifs. Dans quelles aventures se lancerait-il s'il avait un éléphant volant ou si un génie lui offrait 3 vœux ? Voici le type d'aventure que vous pourrez découvrir à travers ces courriers.

Pourquoi mon/ma filleul-le a-t-il/elle changé de nom ?

Au fil des courriers, vous remarquerez sûrement que le nom de votre filleul-le varie. Souvent, il s'agit simplement de variations dans l'orthographe. En effet, quand les cambodgiens transcrivent leur nom en alphabet latin, ils ne le font pas toujours de manière consistante et l'épellation de leur nom change d'une fois sur l'autre. Après tout, n'aurions-nous pas le même problème si nous devions retranscrire nos noms en alphabet khmer ?

Il arrive aussi que son nom change du tout au tout. Cela est dû à une rectification de l'état civil. Complètement absent pendant 30 années de conflit, l'état civil se remet



peu à peu en place au Cambodge, non sans difficultés. De nombreux enfants ne sont pas déclarés. Leur nom d'usage peut être un mélange des noms de leurs parents. Il arrive souvent que des frères et sœurs n'aient pas le même nom de famille car l'un utilise le nom du père et l'autre celui de sa mère. Ces problèmes sont corrigés quand le Foyer les aide à faire les procédures d'inscriptions à l'état civil.

Puis-je écrire à mon/ma filleul-e ?

AEC-Foyer Lataste cherche à préserver l'équilibre des enfants et éviter les inégalités. Pour ces raisons, nous ne privilégions pas les échanges directs entre parrains et filleul-les. Cependant, si vous y tenez vraiment, vous pouvez envoyer des courriers à votre filleul-le. Pour cela, vous pouvez envoyer un mail à notre responsable terrain en indiquant bien le nom de votre filleul, et le message à lui transmettre :

coordination.lataste@gmail.com

Vous pouvez aussi envoyer un courrier directement au Foyer au Cambodge à l'adresse suivante :

**ADTJK / AEC - Foyer Lataste
Phum Khla Kaun Thmei
PO BOX 106 Sisophon
Kingdom of Cambodia**

Si vous décidez d'envoyer un courrier à votre filleul-le, voici quelques règles à garder en tête ainsi que quelques informations bonnes à savoir :

RÈGLE N° 1 : Respectez leur culture et leur mode de vie

N'oubliez pas que leur culture est très différente de la nôtre et qu'il convient de la respecter. Par exemple, si vous joignez une photo à votre courrier, assurez-vous que toutes les personnes photographiées portent des tenues décentes au regard de la culture khmère (jambes, épaules et ventre couverts et pas de tenues moulantes, que ce soit pour les hommes ou les femmes). Les signes d'affection sont aussi considérés comme déplacés. Ainsi, votre magnifique photo de mariage ou vous échangez un baiser ou même juste une embrassade avec votre partenaire peut être considérée comme indécente pour les cambodgiens. Il convient également de prendre en compte le niveau de vie des enfants et de leur famille. Nous conseillons de ne pas mettre en avant la richesse et le confort de la vie occidentale.



RÈGLE N° 2 : Soyez patient !

Le traitement de votre courrier peut être long. Il doit être traduit du français vers le khmer par notre équipe, ce qui peut prendre du temps du fait des plannings déjà bien chargés des employés. Ensuite, le courrier doit être délivré en main propre à l'enfant. Pour les enfants qui vivent au sein du Foyer Lataste, cela ne pose aucun problème, mais pour les enfants qui vivent au sein de leur famille, cela peut s'avérer beaucoup plus difficile. En effet, de nombreuses familles vivent dans des zones reculées, au milieu de la campagne, à plusieurs heures de route du Foyer Lataste. Nous ne voyons donc pas ces familles très régulièrement. Il faut donc souvent attendre la réunion trimestrielle des bénéficiaires pour les rencontrer et délivrer le courrier. Il faut ensuite que l'enfant prenne connaissance de la lettre, qu'il rédige une réponse puis qu'il remette la lettre en main propre à un responsable. Là encore, il faut souvent attendre la prochaine réunion trimestrielle au Foyer Lataste. La lettre de l'enfant doit ensuite être traduite du khmer vers le français. Comme vous le voyez, le traitement de votre courrier passe donc par de nombreuses étapes et le processus peut s'avérer long.

A cela s'ajoutent les délais liés au système postal. Au Cambodge, il n'existe pas de système de distribution du courrier comme en France. D'ailleurs, les gens n'ont pas de boîte aux lettres. Dans les rares cas où les personnes envoient un courrier ou un colis, cela se fait.. par le bus ! Le destinataire doit aller chercher son courrier ou son colis à l'arrêt de bus !

Heureusement, dans les grandes villes, il existe des agences postales pour les échanges de courriers à l'international. Le Foyer Lataste possède une boîte postale à Sisophon. Cela simplifie la réception des courriers, mais ne réduit pas les temps d'acheminement.



Malheureusement, un courrier peut mettre plusieurs mois pour voyager entre la France et le Cambodge, et il arrive souvent qu'il se perde en route.

Si vous écrivez à votre filleul-le, armez-vous donc de patience !

RÈGLE N° 3 : Un courrier simple

Pour faciliter la tâche au traducteur et pour vous assurer que votre filleul-le comprendra bien votre message, privilégiez les phrases simples et courtes. Essayez également de limiter votre courrier à une seule page.

RÈGLE N° 4 : Ne jamais envoyer d'espèces

Il est formellement interdit d'envoyer de l'argent liquide par courrier. Rendez-vous à la section « cadeaux » pour savoir comment offrir de l'argent ou des cadeaux à votre filleul-le.

Pourquoi l'enfant que je parraine m'appelle papa, maman, oncle ou tante?

Dans sa culture, c'est une forme de respect et il/elle n'est pas courant que les gens en France s'adressent entre eux par leur prénom ou leur nom ! On emploie donc des termes désignant les liens familiaux. L'enfant évalue l'âge de la personne à laquelle il doit s'adresser puis utilise les termes grand frère, grande sœur, papa, maman, oncle, tante ou grand-père, grand-mère...

Est-il possible d'envoyer des lettres ou des mails directement à mon/ma filleul-le ?

Il n'est pas possible pour vous d'envoyer du courrier directement à votre filleul-le. Premièrement, et tout simplement parce que celui-ci n'a pas d'adresse postale.

Vous ne pourrez échanger des mails avec votre filleul-le que s'il/elle est étudiant-e. Les étudiants sont en effet les seuls à avoir accès à internet et à parler suffisamment l'anglais ou le français. Si vous correspondez (par mail ou tout réseau internet type facebook), nous vous recommandons la plus grande prudence car, sans le contrôle de l'association, certain-es filleul-les ont tendance à vous solliciter plus que de raison. L'association met tout en œuvre pour que les enfants puissent devenir indépendants, qu'ils se prennent en charge et ne comptent pas sur une aide extérieure.



CADEAUX ET RENCONTRE

AU FIL DU TEMPS ET DES LIENS QUI SE NOUENT, VOUS POUVEZ ÊTRE AMENÉS À SOUHAITER FAIRE UN CADEAU À VOTRE FILLEUL·LE, LUI ENVOYER DE L'ARGENT DE POCHE OU ENCORE VENIR LE RENCONTRER. VOICI LA MARCHE À SUIVRE ET QUELQUES CONSEILS PRÉCIEUX.

Comment peut-on faire un cadeau ?

Nous déconseillons l'envoi de colis depuis la France car ils sont inadaptés au niveau de vie et aux coutumes locales (quand ils arrivent !).

Nous préconisons l'achat du cadeau sur place et nous nous en chargeons pour vous, avec l'avantage de soutenir l'économie locale et d'éviter les frais postaux. Vous pouvez envoyer un chèque ou faire un virement au siège de l'association en France.

N'oubliez pas de préciser :

- vos coordonnées
- le nom de votre filleul·le
- le cadeau que vous avez choisi (livre, vélo...) dans le catalogue proposé page 19, en fonction de son âge.

La sélection a été faite après concertation avec le terrain, selon les souhaits et les besoins des filleuls. Les prix indiqués incluent une majoration de 30% permettant ainsi d'offrir un cadeau à tous les enfants sans exception, au moins une fois par an. Veuillez, si possible, à lier vos cadeaux à un événement (noël, nouvel an khmer, réussite scolaire ou à un examen, anniversaire), afin d'éviter que les enfants ne considèrent l'aide que vous leur apportez comme quelque chose qui tombe du ciel et déconnecté de ce qu'ils font ou ne font pas au quotidien.

Pour les enfants soutenus dans leurs familles la remise de votre cadeau sera faite en main propre à votre filleul·le et, sur demande, nous pourrions vous en envoyer une photo par mail.

Pour les enfants du Foyer les cadeaux seront remis en même temps que pour tous les enfants (au nouvel an khmer mi-avril et à Noël).



Je souhaite envoyer de l'argent à mon/ma filleul·le. Comment procéder et quel est le montant approprié ?

Il vous faut adresser un chèque ou faire un virement au siège de l'AEC en France, en précisant *don parrain-marraine / Nom et Prénom du filleul·le/ programme du filleul·le*. Il vous faut choisir un montant adapté à la situation de l'enfant. Par exemple:

- 10€ pour les 5-10 ans
 - 20€ pour les 10-15 ans
 - 30€ pour les 15-20 ans
 - 50 € pour les étudiants
- (pour comparaison, le salaire d'un enseignant de primaire s'élève à environ 150€ par mois)

Sachez que comme pour les cadeaux, 30% des montants versés à votre filleul·le sont placés sur une caisse d'épargne collective, pour les enfants qui ne reçoivent pas d'argent.

Surtout n'envoyez jamais d'espèces ni en France, ni au Cambodge.

Comment est géré l'argent des enfants ?

Nous avons fait le choix d'ouvrir un compte d'épargne à l'enfant pour y verser l'argent que vous lui envoyez car les familles n'ont presque jamais de compte en banque. De ce compte, de petites sommes sont données régulièrement à l'enfant à l'occasion de fêtes religieuses, de vacances, de sorties... Il peut ainsi en profiter tout au long de l'année et s'acheter de petites choses.

L'intégralité de l'enveloppe est versée à l'enfant à son entrée dans la vie active ou à la fin du programme.

Dans certaines circonstances, les familles ou les enfants peuvent demander l'argent placé sur leur caisse d'épargne : problème de santé, aménagement de l'habitation, mariage, décès, voyage, fête, mauvaise récolte. Cette possibilité est d'une grande aide aux familles, qui, à défaut, s'endettent souvent auprès d'usuriers et sont ensuite obligées d'envoyer leurs enfants travailler en Thaïlande pour rembourser leurs dettes.

Puis-je aller au Cambodge voir mon/ma filleul-le ?

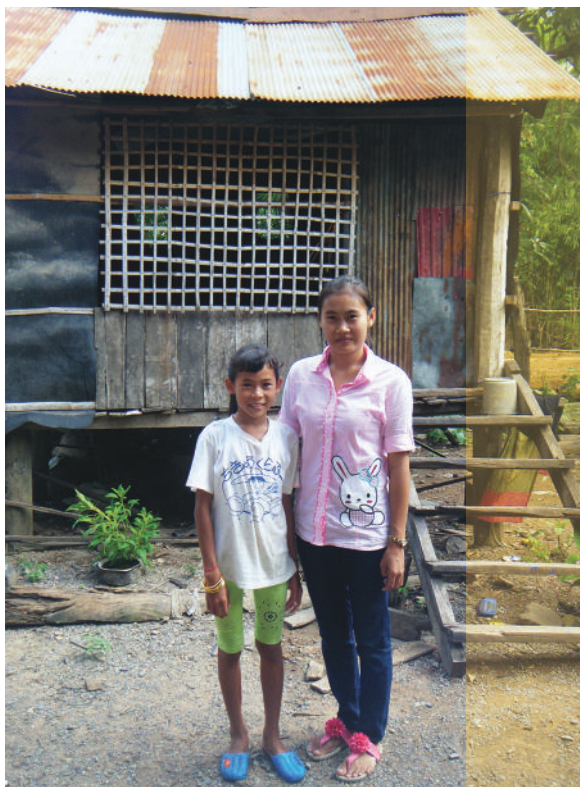
Oui. Vous devrez obtenir une autorisation de visite formelle et écrite de l'équipe de terrain afin d'organiser votre passage au Foyer et de vous indiquer les dates les plus adéquates. Demandez-nous le règlement des visites. Il vous sera indispensable pour préparer votre filleul-le à ce moment important et être sûr de pouvoir le rencontrer (exemple : les visites ont lieu uniquement en dehors des heures de classe).

Attention : Pour la tranquillité et la sécurité des enfants, l'entrée du site est refusée aux visiteurs sans autorisation formelle préalable. Pensez-y avant de recommander à vos connaissances et amis de venir nous rendre visite.

Puis-je faire venir mon/ma filleul-le en France ?

Non, cette démarche est interdite pour les enfants mineurs sous la responsabilité de l'association. Pour les filleuls majeurs, l'association n'intervient pas dans la responsabilité ni l'organisation d'un tel voyage. Nous déconseillons cette expérience qui pourrait se révéler négative pour votre filleul-le. Projeté dans un univers et un confort qu'il ne soupçonne pas, il peut très mal vivre le retour dans son pays.

Pour aller encore plus loin
avec votre filleul-le





CI-DESSOUS, VOUS TROUVEREZ DES EXEMPLES DE CADEAUX UTILES POUR LES ENFANTS QUE NOUS SOUTENONS. CETTE LISTE EST NON EXHAUSTIVE ET ÉVOLUTIVE, PRINCIPALEMENT AU NIVEAU DES MONTANTS INDIQUÉS. POUR PLUS DE DÉTAILS CONTACTEZ-NOUS !

CATALOGUE DES CADEAUX

de 5 à 12 ans

une trousse remplie	6 €
2 livres	5 €
un kit récréation primaire <i>(mixte : élastique, volant, billes)</i>	5 €
un ballon	5 €
des petites voitures	5 €
un kit dessin <i>(feutres, crayons et cahier de coloriage)</i>	6 €
une serviette de toilette	7 €
une poupée / une figurine + accessoires	7 €
une peluche	7 €
une dinette	7 €
un puzzle	8 €
un jeu de société	8 €
un cartable / sac à dos	8 €
une veste / un pull	8 €
une valise / un sac de voyage	10 €
une tenue neuve	10 €

de 13 à 20 ans

un jeu de construction	8 €
un sarong / un krama	3 €
un bijoux fantaisie	5 €
une trousse remplie	6 €
une serviette de toilette	6 €
une montre	6 €
2 livres	7 €
un cartable / sac à dos	8 €
une calculatrice	8 €
un sac à main-bandoulière	10 €
une mini radio	10 €
une paire de chaussures fermées	12 €
une valise / un sac de voyage	15 €
une veste / un pull	15 €
un vélo	50 €
<i>(traditionnellement offert à l'entrée en 5^{ème})</i>	
une tenue neuve	20 €

pour les enfants vivant en famille

un kit hygiène <i>(lessive, savon, dentifrice)</i>	10 €
une lampe solaire	15 €

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE



1. L'engagement des parrains et marraines

1.1 Le parrainage est un acte par lequel une personne physique ou morale s'engage à subvenir financièrement aux besoins matériels d'un enfant. C'est un engagement à long terme, qui dure, en principe, jusqu'à ce que le ou la filleul-le ait acquis l'autonomie financière. Le lien ainsi créé peut se poursuivre au-delà. Le parrainage est un geste humanitaire, unilatéral, qui n'entraîne aucune obligation du filleul-le vis-à-vis du parrain, ni aucun droit du parrain sur le ou la filleul-le.

Financièrement, le parrainage se traduit par un versement mensuel dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale. Le mode de versement est laissé au libre choix des parrains-marraines (prélèvement, virement, chèque...). Le non-paiement du parrainage pendant six mois et malgré deux rappels est un motif d'exclusion de l'association (abandon de fait).

1.2 Le parrainage crée des liens qui, dans la presque totalité des cas, sont beaucoup plus forts dans le sens enfant / parrain que dans l'autre. En effet pour le filleul-le, même s'il/elle ne connaît pas ses parrains-marraines, c'est l'assurance d'être correctement nourri, habillé, soigné, d'avoir une chance de poursuivre ses études dans une voie qu'il a lui même choisie. L'arrêt du parrainage du fait du parrain peut être un choc psychologique pour l'enfant, même si l'association s'engage à lui trouver un autre parrain. Toutefois le parrainage ne doit pas être motivé par l'attente de reconnaissance.

1.3 Le parrain s'engage à respecter la culture, les traditions et les convictions de l'enfant et de son pays. Il s'interdit d'exercer toute influence politique ou religieuse. Il doit laisser le ou la filleul-le libre de l'orientation de ses études et de sa carrière.

L'ASSOCIATION

AEC-Foyer Lataste est une association française apolitique et aconfessionnelle. Fondée en 1998, elle soutient près de 700 enfants dans la province de Banteay Meanchey, au Nord-Ouest du Cambodge.

FONCTIONNEMENT

Les donateurs sont convoqués annuellement pour assister à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration, composé de membres élus, se réunit ordinairement plusieurs fois par an et extraordinairement si une situation urgente ou grave le nécessite. Un bulletin de liaison trimestriel, *Le Petit Tigre*, permet aux donateurs de suivre l'actualité des programmes et des projets financés par l'association.

SUR LE TERRAIN

L'association s'appuie sur un partenaire local, l'ADTJK (Association pour le Développement Technique de la Jeunesse Khmère). Elle est notre représentante auprès de l'administration cambodgienne et est en charge de la mise en œuvre de nos programmes. Sept cadres khmers et un volontaire français supervisent les programmes sur le terrain, suivant les orientations et la philosophie définies par AEC-Foyer Lataste.

FINANCEMENT

Garants de son indépendance, les fonds de l'association émanent exclusivement de dons privés et de sa Fondation Avenir Enfance Cambodge. Nous encourageons le don régulier, sous forme de parrainages individuels ou collectifs.

Des appels de fonds spécifiques auprès de nos partenaires et de nos donateurs peuvent être faits, en appui du parrainage de projets.

2. L'engagement de l'association

L'association s'engage :

2.1 - à transférer sur place les fonds provenant des parrainages, cadeaux, dons ou subventions, en ne conservant que le strict nécessaire pour les frais de fonctionnement de l'association, sans réaliser aucun profit.

2.2 - à contrôler sur place que les fonds sont bien utilisés conformément à leur destination, c'est à dire :

- pour le parrainage : à l'entretien du filleul-le, habillement, logement, nourriture.
- pour les cadeaux : transmission au filleul-le nommé désigné et, sauf impossibilité, conformément à la demande du parrain.
- pour les constructions : selon les programmes établis par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.
- pour la mise en œuvre des projets spécifiques : à l'amélioration de la vie des filleul-les (formation professionnelle, santé, loisirs).

2.3 - à assurer la liaison entre les parrains et les filleuls, à faire traduire puis transmettre le courrier dans les deux sens. Dans certains cas à fournir des indications sur la santé, le comportement ou les dispositions du filleul-le.

L'association signale au parrain, dès qu'elle en a connaissance, tout événement majeur dans l'existence du/de la filleul-le.

3. Les liens du parrainage

3.1 Le courrier est systématiquement ouvert pour être traduit.

3.2 Les cadeaux sont offerts traditionnellement à Noël ou au nouvel an khmer (avril). Ils sont achetés sur place et remis par les équipes de terrain au filleul-le. L'association ne peut se charger d'acheminer les cadeaux qui sont expédiés aux locaux parisiens à l'attention d'un enfant. Sauf cas exceptionnel, et seulement après accord de l'équipe de terrain, la valeur des cadeaux doit rester modeste, ceux-ci n'étant que de petits gestes destinés à entretenir l'affection. Un don personnel à un enfant de plus de 100 euros ne pourra être acheminé via le compte de l'AEC-Foyer Lataste.

3.3 Au cours des visites, les parrains doivent respecter le règlement des visites. Deux documents demandé par le Ministère des Affaires Sociales devront être signés par les visiteurs : le règlement des visites et le règlement de droit à l'image.

L'association peut vous aider à organiser vos déplacements mais elle n'est ni une banque, ni une agence de voyage. Chaque visiteur doit emporter en espèces les fonds dont il pense avoir besoin.

L'association n'est en aucun cas responsable des accidents ou désagréments qui peuvent arriver aux parrains et marraines lors de leur visite, quelle qu'en soit l'origine et la nature.

Le séjour des visiteurs au Foyer Lataste doit être payé sur place pour couvrir les frais d'hébergement et les repas.

Les parrains et marraines ne doivent jamais oublier que leur comportement su Foyer Lataste ne doit pas entrainer de dérangement, ni pour les enfants, ni le personnel ou les enseignants.



Dans le but de financer des investissements majeurs, l'association AEC-Foyer Lataste a créé en 2010, sous l'égide de la Fondation Caritas France, la Fondation Avenir Enfance Cambodge. La Fondation représente environ 10 % du soutien financier de l'association. En 2012, elle a notamment permis de financer la construction du centre de soutien scolaire qui a ouvert ses portes en 2012.

La Fondation permet aux donateurs une réduction de l'IFI à hauteur de 75 % du montant du don dans la limite de 50000 euros. Elle permet également de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable. Enfin la fondation est habilitée à recevoir des legs.

Si vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez Georges Labourier, notre trésorier, au siège de l'association.



NOUS SOUTENIR

Partager votre expérience de marraine et parrain, est très important pour nous !
Nous avons à votre disposition différents supports pour informer votre entourage sur l'association. N'hésitez pas à nous les demander.

Être bénévole ou ambassadeur

De nombreux bénévoles participent partout en France à des levées de fonds pour l'association auprès des collectivités locales, des entreprises, en participant à des manifestations qui font connaître notre action ou en organisant eux même des événements : dîner solidaire, vente d'objet d'artisanat, participation à la semaine de la solidarité internationale ...

Si vous souhaitez participer à ces actions ou en proposer, contactez Anaïs Gallo-Bragatto au siège de l'association (aec.lataste1@gmail.com).

Et si vous connaissez bien votre quartier ou votre ville, vous pouvez nous transmettre vos connaissances et bonnes idées.

Pour une mission de bénévolat ou de volontariat au Cambodge, rendez-vous sur notre site internet pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.

Faire un don

Vous pouvez faire un don ponctuel à tout moment, ou dans le cadre des projets présentés régulièrement par l'association : constructions, microprojets, bourses d'étudiants, programmes de santé...

- en nous envoyant au siège un chèque libellé à l'ordre d' AEC-Foyer Lataste ou de la Fondation Avenir Enfance Cambodge

- par virement bancaire à l'Association

Code IBAN Société Générale : FR76 3000 3039 8100 0372 6267 887, code BIC : SOGEFRPP

- en faisant un don en ligne à la Fondation Avenir Enfance Cambodge (montant supérieur à 150 euros) : don.fondationcaritasfrance.org/aec/

-en faisant un don en ligne sur notre site de financement participatif Hello Asso

<http://www.helloasso.com/associations/aide-aux-enfants-cambodgiens-foyer-lataste>

Vous souhaitez donner du sens à votre IFI?

Grâce à notre fondation Avenir Enfance Cambodge, vous bénéficiez d'une déductibilité de 75% selon la loi en vigueur.

Consentir un legs

C'est un moyen pour vous de poursuivre votre engagement pour votre filleul mais aussi l'occasion d'offrir une chance supplémentaire à d'autres enfants.



Aide aux Enfants Cambodgiens - Foyer Lataste

5 Rue du Paradis, 17 740 SAINTE-MARIE-DE-RE

Mobile: 07 68 33 42 61

aec.lataste1@gmail.com



Foyer Lataste



[foyer_lataste](https://www.instagram.com/foyer_lataste)



Foyer Lataste



aeclataste.org



Foyer Lataste